

Département des sciences juridiques
Assemblée départementale ordinaire
23 mars 2017
Extrait de procès-verbal

6. Décentralisation

ATTENDU le dépôt du *Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM* auprès du Conseil d'administration le 27 septembre 2016;

ATTENDU la résolution du Département des sciences juridiques du 18 octobre 2016 demandant la prolongation de la période de consultation jusqu'au printemps 2017;

ATTENDU les deux résolutions du Conseil syndical du SPUQ du 17 novembre 2016, ainsi que sa résolution du 19 janvier 2017;

ATTENDU la résolution du Conseil d'administration de l'UQAM du 31 janvier 2017 et la Synthèse de la direction jointe en annexe;

ATTENDU l'absence de discussion collective approfondie au sein de la communauté universitaire au sujet dudit rapport;

ATTENDU les discussions en assemblée départementale;

ATTENDU les lacunes du rapport dont :

- l'absence d'examen approfondi de l'état de la facultarisation;
- l'absence d'identification des problèmes de la centralisation organisationnelle;
- l'absence d'information sur les avantages et les inconvénients de l'implantation de la décentralisation;
- le silence sur les enjeux reliés au nombre et à la taille des facultés, ainsi qu'à l'équilibre politique à établir entre les composantes de l'université;
- le silence sur les principes et les conséquences de l'éventuelle répartition des ressources entre les facultés;

ATTENDU que le rapport remet en cause de structure décisionnelle collégiale propre à l'UQAM;

ATTENDU que le rapport met de l'avant une augmentation des pouvoirs des décanats au détriment de ceux dévolus aux comités de programme, aux assemblées départementales et à la Commission des études;

IL EST PROPOSÉ PAR Rémi Bachand, appuyé par Jean Baril

QUE l'Assemblée départementale des sciences juridiques

REFUSE toute diminution de l'autonomie et des responsabilités des unités départementales, des comités de programme, de la Commission des études et de la Sous-commission des ressources;

DÉNONCE vigoureusement la disparition du Service aux collectivités suggérée dans le rapport;

S'OPPOSE aux modèles de gestion hiérarchique et de collégialité représentative (par opposition au concept de collégialité participative).

UNANIMITÉ



Bruce Broomhall
Directeur, Département des sciences juridiques